

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BOUGNON**

Nombre de Conseillers

en exercice : 13
présents : 11
votants : 11

L'an deux mil vingt et le neuf mars à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Didier HUGEDET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20/02/2020

Date de publication : 12/03/2020

Présents : GROSJEAN F. – HUGEDET D. – PAUSET C. – RENAUDIN P. – THOUILLEUX G. – VALOT V. – VON FELTEN K. - MIGNOT F. - ETIENNE F. - AUBRY P. - ARNOULD M.

Absent(e)s : GATEY A. - BRINGOLD L

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame VALOT Valérie, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : Compte de Gestion - Commune

Après avoir pris connaissance du Compte de Gestion de la comptable du Trésor, Madame Nathalie CREUSOT,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Compte de Gestion du budget Communal pour l'année 2019.

Le Maire est chargé de signer tous documents y relatifs.

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ;

Le Maire,



REÇU EN PREFECTURE

Le 12/03/2020

Application agréée E-legalite.com

Résultats budgétaires de l'exercice

- COMMUNE DE BOUGNON -

Exercice 2019

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Recettes budgétaires totales (a)	747 208,68	960 213,68	1 707 422,36
Recettes de recette émis (b)	577 895,57	689 291,46	1 267 187,03
Recettes de titres (c)	14 648,00	7 614,08	22 262,08
Recettes nettes (d = b - c)	563 247,57	681 677,38	1 244 924,95
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	749 933,68	953 097,60	1 703 031,28
Mandats émis (f)	474 020,74	772 735,47	1 246 756,21
Annulations de mandats (g)		973,64	973,64
Depenses nettes (h = f - g)	474 020,74	771 761,83	1 245 782,57
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	89 226,83		
(h - d) Déficit		90 084,45	857,62

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

- COMMUNE DE BOUGNON -

Exercice 2019

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2018	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2019
Budget principal					
Investissement	-57 701,05		89 226,83		31 525,78
Fonctionnement	333 942,01	60 426,05	-90 084,45		183 431,51
TOTAL I	276 240,96	60 426,05	-857,62		214 957,29
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
24200-SERVICE EAU BOUGNON - Investissement	134 717,08		21 230,66		155 947,74
Fonctionnement	45 993,81		12 664,46		58 658,27
Sous-Total	180 710,89		33 895,12		214 606,01
TOTAL III	180 710,89		33 895,12		214 606,01
TOTAL I + II + III	456 951,85	60 426,05	33 037,50		429 563,30

99_DE-070-217000793-20200309-2020_03_001

Page des signatures

RECUPREFLECTURE
Le 12/03/2020

- COMMUNE DE BOUGNON -

Exercice 2019

certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

LEFARD Pascal (1013508458-0), Contrôleur principal des Finances Publiques

A DDFIP DE LA HAUTE-SAONE, le 27/02/2020

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **COMMUNE DE BOUGNON** - pendant l'année 2019 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

CREBETOT Nathalie (1017959174-0), Inspecteur des Finances Publiques

A PORT-SUR-SAONE, le 28/02/2020

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le 09/03/2020 par l'organe délibérant.

HUGEDET DIDIER (dhugedet-xt), Didier HUGEDET Le Maire

A BOUGNON, le 12/03/2020

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BOUGNON**

Nombre de Conseillers

en exercice : 13
présents : 11
votants : 11

L'an deux mil vingt et le neuf mars à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Didier HUGEDET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20/02/2020

Date de publication : 12/03/2020

Présents : GROSJEAN F. – HUGEDET D. – PAUSET C. – RENAUDIN P. – THOUILLEUX G. – VALOT V. – VON FELTEN K. - MIGNOT F. - ETIENNE F. - AUBRY P. - ARNOULD M.

Absent(e)s : GATEY A. - BRINGOLD L

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame VALOT Valérie, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : Compte de Gestion – Eau-Assainissement

Après avoir pris connaissance du Compte de Gestion de la comptable du Trésor, Madame Nathalie CREUSOT,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Compte de Gestion du budget Eau-Assainissement pour l'année 2019.

Le Maire est chargé de signer tous documents y relatifs.

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ;

Le Maire,



REÇU EN PREFECTURE

Le 12/03/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DEF-070-217000793-20200309-2020_03_002

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 070035

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. PORT-SUR-SAONE

ETABLISSEMENT : SERVICE EAU BOUGNON -

Résultats budgétaires de l'exercice

- SERVICE EAU BOUGNON -

Exercice 2019

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Recettes budgétaires totales (a)	1 300 120,00		1 435 756,00
Recettes de recette émis (b)	33 388,00	87 290,03	120 678,03
Recettes de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	33 388,00	87 290,03	120 678,03
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 300 120,00	135 636,00	1 435 756,00
Mandats émis (f)	12 157,34	74 625,57	86 782,91
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	12 157,34	74 625,57	86 782,91
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	21 230,66	12 664,46	33 895,12
(h - d) Déficit			



99_DE-070-217000793-20200309-2020_03_002

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 070035

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. PORT-SUR-SAONE

ETABLISSEMENT : SERVICE EAU BOUGNON -

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

- SERVICE EAU BOUGNON -

Exercice 2019

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2018	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2019
Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
SERVICE EAU BOUGNON -					
Investissement	134 717,08		21 230,66		155 947,74
Fonctionnement	45 993,81		12 664,46		58 658,27
Sous-Total	180 710,89		33 895,12		214 606,01
TOTAL III	180 710,89		33 895,12		214 606,01
TOTAL I + II + III	180 710,89		33 895,12		214 606,01



99_DE-070-217000793-20200309-2020_03_002
Application agréée Elogalys.com

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 070035

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. PORT-SUR-SAONE

ETABLISSEMENT : SERVICE EAU BOUGNON -

Page des signatures

RECUP EN PREFECTURE
Le 12/03/2020

- SERVICE EAU BOUGNON -

Exercice 2019

certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

ARD Pascal (1013508458-0), Contrôleur principal des Finances Publiques

A DDFIP DE LA HAUTE-SAONE, le 27/02/2020

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **SERVICE EAU BOUGNON** - pendant l'année 2019 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

CREBOT Nathalie (1017959174-0), Inspecteur des Finances Publiques

A PORT-SUR-SAONE, le 28/02/2020

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le **09/03/2020** par l'organe délibérant.

HUGEDET DIDIER (dhugedet-xt), Didier HUGEDET Le Maire

A BOUGNON, le 12/03/2020

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BOUGNON**

Nombre de Conseillers

en exercice : 13
présents : 10
votants : 10

L'an deux mil vingt et le neuf mars à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Didier HUGEDET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20/02/2020

Date de publication : 12/03/2020

Présents : GROSJEAN F. – HUGEDET D. – PAUSET C. – RENAUDIN P. – THOUILLEUX G. – VALOT V. – VON FELTEN K. - MIGNOT F. - ETIENNE F. - AUBRY P. - ARNOULD M.

Absent(e)s : GATEY A. - BRINGOLD L

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame VALOT Valérie, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : Compte Administratif - Commune

Dans la même séance, après avoir validé le Compte de Gestion du Budget Communal, après avoir pris connaissance du Compte Administratif 2019, dressé par le Maire, celui-ci s'étant retiré, le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gérard THOUILLEUX, Maire Adjoint, l'adopte à l'unanimité. Il se présente de la façon suivante :

Fonctionnement

Dépenses : 771 761,83 Recettes : 681 677,38 €

Résultat de l'exercice : - 90 084,45 €

Investissement

Dépenses : 474 020,74 € Recettes : 563 247,57 €

Résultat de l'exercice : 89 226,83 €

Restes à Réaliser de l'exercice 2019

Dépenses 0 € Recettes 0 €

Le Maire est chargé de signer tous documents y relatifs.

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ;



COMMUNE DE BOUGNON

Note de synthèse

COMPTES ADMINISTRATIFS 2019

BUDGET ANNEXE « EAU ET ASSAINISSEMENT » :

Le compte administratif 2019 laisse apparaître un excédent global de fonctionnement et d'investissement.

Fonctionnement en €

Dépenses : 74 625,57

Recettes : 87 290,03

Excédent 2019 :	+	Excédent 2018 :	=	Excédent total :
12 664,46€		45 993,81 €		58 658,27 €

Investissement en €

Dépenses : 12 157,34

Recettes : 33 388,00

Excédent 2019 :	+	Excédent 2018 :	=	Excédent total :
21 230,66 €		134 717,08 €		155 947,74 €

En investissement, nous avons reçu le FCTVA pour les travaux réalisés en 2017 et les amortissements.

BUDGET COMMUNAL :

Le compte administratif 2019 laisse apparaître un excédent global de fonctionnement et un déficit d'investissement.

Fonctionnement en €

Dépenses : 771 761,83

Recettes : 681 677,38

Déficit 2019 :	+	Excédent 2018 :	=	Excédent total :
90 084,45		273 515,96 €		183 431,51

Investissement en €

Dépenses : 474 020,74

Recettes : 563 247,57

Excédent 2019 :	+	Déficit 2018 :	=	Déficit total :
89 226,83 €		57 701,05 €		31 525,78 €

Restes à réaliser en Dépenses en € : 0

Section de fonctionnement :

Dépenses :

Les plus importantes dépenses, en dehors des dépenses courantes et habituelles, sont :

- les frais d'instruction des dossiers d'urbanisme,
- la vente du bâtiment de la « ferme saonoise »
- le report de la facturation Éclairage public.

REÇU EN PREFECTURE

Le 14/04/2020

Application agréée E-legalite.com

Recettes :

Les plus importantes recettes sont, en dehors des recettes habituelles, impôts, taxes, dotations et revenus des immeubles, des recettes exceptionnelles venues abonder le budget communal :

- la coupe de bois
- la vente du bâtiment de la « ferme saonoise »,
- la modification de l'affectation de remboursement par Terres de Saône du personnel au compte 70879 au lieu du 6419.

Gestion du Personnel :

1 adjointe administrative principale de 1^{ère} classe : 17 h 50/35 h

1 adjoint technique 2^{ème} classe : 32 h/35 h

Mise à disposition auprès la Communauté de Communes Terres de Saône, à hauteur de 11 h 40 selon le principe de mutualisation ascendante

1 adjoint technique 2^{ème} classe : 2 h/35 h

Emprunt :

Ratio solvabilité 2019 : 22,89 %

Encours de la dette /Caf brute 2019 : 1,27 %

Section d'investissement :

Dépenses :

Les plus importants travaux réalisés sur 2019 :

La rénovation logement communal (cuisine, salle de bain), la vente du bâtiment de la « ferme saonoise », mise en œuvre du PLU, nettoyage façade du bâtiment de la mairie, aménagement parking salle des fêtes et achat tailles haie et tronçonneuse.

Recettes :

Nous avons reçu le FCTVA de l'année 2017, la vente du bâtiment de la « ferme saonoise ».

Le Maire,
D.HUGEDET



REÇU EN PREFECTURE

le 14/04/2020

Application agréée E-legalite.com

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

IV
D2

Présenté par le Maire,
A Bougnon, le 09/03/2020
Le Maire,



Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire.
A Bougnon, le 09/03/2020

Les membres du Conseil Municipal,

Nombre de membres en exercice : 13
 Nombre de membres présents : 11
 Nombre de suffrages exprimés : 11
 VOTES : Pour : 11
 Contre : 0
 Abstention : 0

Date de convocation : 20/02/2019

ARNOULD Michael	
AUBRY Patricia	
BRINGOLD Ludovic	
ETIENNE Françoise	
GATEY Anne	
GROSJEAN Françoise	
MIGNOT Fabrice	
PAUSET Christophe	
RENAUDIN Philippe	
THOUILLEUX Gérard	
VALOT Valérie	
VON FELTEN Karl	

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A, le

REÇU EN PREFECTURE

Le 14/04/2020

Application agréée E-legalite.com

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BOUGNON**

Nombre de Conseillers

en exercice : 13
présents : 10
votants : 10

L'an deux mil vingt et le neuf mars à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Didier HUGEDET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20/02/2020

Date de publication : 12/03/2020

Présents : GROSJEAN F. – HUGEDET D. – PAUSET C. – RENAUDIN P. – THOUILLEUX G. – VALOT V. – VON FELTEN K. - MIGNOT F. - ETIENNE F. - AUBRY P. - ARNOULD M.

Absent(e)s : GATEY A. - BRINGOLD L

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame VALOT Valérie, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : Compte Administratif – Eau/Assainissement

Dans la même séance, après avoir validé le Compte de Gestion du Budget Eau-Assainissement, après avoir pris connaissance du Compte Administratif 2019, dressé par le Maire, celui-ci s'étant retiré, le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gérard THOUILLEUX, Maire Adjoint, l'adopte à l'unanimité. Il se présente de la façon suivante :

Fonctionnement

Dépenses : 74 625,57 € Recettes : 87 290,03 €

Résultat de l'exercice : 12 664,46 €

Investissement

Dépenses : 12 157,34 € Recettes : 33 388,00 €

Résultat de l'exercice : 21 230,66 €

Restes à Réaliser de l'exercice 2019

Dépenses 0 € Recettes 0 €

Le Maire est chargé de signer tous documents y relatifs.

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ;



COMMUNE DE BOUGNON

Note de synthèse

COMPTES AMINISTRATFS 2019

BUDGET ANNEXE « EAU ET ASSAINISSEMENT » :

Le compte administratif 2019 laisse apparaître un excédent global de fonctionnement et d'investissement.

Fonctionnement en €

Dépenses : 74 625,57

Recettes : 87 290,03

Excédent 2019 :	+	Excédent 2018 :	=	Excédent total :
12 664,46€		45 993,81 €		58 658,27 €

Investissement en €

Dépenses : 12 157,34

Recettes : 33 388,00

Excédent 2019 :	+	Excédent 2018 :	=	Excédent total :
21 230,66 €		134 717,08 €		155 947,74 €

En investissement, nous avons reçu le FCTVA pour les travaux réalisés en 2017 et les amortissements.

BUDGET COMMUNAL :

Le compte administratif 2019 laisse apparaître un excédent global de fonctionnement et un déficit d'investissement.

Fonctionnement en €

Dépenses : 771 761,83

Recettes : 681 677,38

Déficit 2019 :	+	Excédent 2018 :	=	Excédent total :
90 084,45		273 515,96 €		183 431,51

Investissement en €

Dépenses : 474 020,74

Recettes : 563 247,57

Excédent 2019 :	+	Déficit 2018 :	=	Déficit total :
89 226,83 €		57 701,05 €		31 525,78 €

Restes à réaliser en Dépenses en € : 0

Section de fonctionnement :

Dépenses :

Les plus importantes dépenses, en dehors des dépenses courantes et habituelles, sont :

- les frais d'instruction des dossiers d'urbanisme,
- la vente du bâtiment de la « ferme saonoise »
- le report de la facturation Éclairage public.

REÇU EN PREFECTURE

Le 14/04/2020

Application agréée E-legalite.com

Recettes :

Les plus importantes recettes sont, en dehors des recettes habituelles, impôts, taxes, dotations et revenus des immeubles, des recettes exceptionnelles venues abonder le budget communal :

- la coupe de bois
- la vente du bâtiment de la « ferme saonoise »,
- la modification de l'affectation de remboursement par Terres de Saône du personnel au compte 70879 au lieu du 6419.

Gestion du Personnel :

1 adjointe administrative principale de 1^{ère} classe : 17 h 50/35 h

1 adjoint technique 2^{ème} classe : 32 h/35 h

Mise à disposition auprès la Communauté de Communes Terres de Saône, à hauteur de 11 h 40 selon le principe de mutualisation ascendante

1 adjoint technique 2^{ème} classe : 2 h/35 h

Emprunt :

Ratio solvabilité 2019 : 22,89 %

Encours de la dette /Caf brute 2019 : 1,27 %

Section d'investissement :

Dépenses :

Les plus importants travaux réalisés sur 2019 :

La rénovation logement communal (cuisine, salle de bain), la vente du bâtiment de la « ferme saonoise », mise en œuvre du PLU, nettoyage façade du bâtiment de la mairie, aménagement parking salle des fêtes et achat tailles haie et tronçonneuse.

Recettes :

Nous avons reçu le FCTVA de l'année 2017, la vente du bâtiment de la « ferme saonoise ».

Le Maire,
D.HUGEDET



REÇU EN PREFECTURE

le 14/04/2020

Application agréée E-legalite.com

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Présenté par le Président,
A Bougnon, le 09/03/2020
Le Président,



Délibéré par le Conseil d'Administration, réuni en session ordinaire.
A Bougnon, le 09/03/2020

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 10
VOTES : Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Date de convocation : 20/02/2020

Les membres du Conseil d'Administration,

ARNOULD Michael	
AUBRY Patricia	
BRINGOLD Ludovic	
ETIENNE Françoise	
GATEY Anne	
GROSJEAN Françoise	
MIGNOT Fabrice	
PAUSET Christophe	
RENAUDIN Philippe	
THOUILLEUX Gérard	
VALOT Valérie	
VON FELTEN Karl	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le

A, le

REÇU EN PREFECTURE

le 14/04/2020

Application agréée E-legalite.com

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BOUGNON**

Nombre de Conseillers

en exercice : 13
présents : 11
votants : 11

L'an deux mil vingt et le neuf mars à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Didier HUGEDET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20/02/2020

Date de publication : 12/03/2020

Présents : GROSJEAN F. – HUGEDET D. – PAUSET C. – RENAUDIN P. – THOUILLEUX G. – VALOT V. – VON FELTEN K. - MIGNOT F. - ETIENNE F. - AUBRY P. - ARNOULD M.

Absent(e)s : GATEY A. - BRINGOLD L

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame VALOT Valérie, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : Affectation des résultats (Commune, Eau et assainissement)

Dans la même séance, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité les affectations de résultat pour le budget communal et celui de l'eau et assainissement. Il se présente de la façon suivante :

Commune :

Affectation du Résultat

Fonctionnement R002 : 183 431,51 € donc au BP 183432 €

Investissement D001 : 31 525,78 € donc au BP 31 526 €

Compte 1068 : 31 526 €

Eau et assainissement :

Affectation du Résultat

Fonctionnement R002 : 58 658,27 € donc au BP 58 658 €

Investissement R002 : 155 947,74 € donc au BP 155 948 €

Le Maire est chargé de signer tous documents y relatifs.

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ;



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BOUGNON**

Nombre de Conseillers

en exercice : 13
présents : 11
votants : 11

L'an deux mil vingt et le neuf mars à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Didier HUGEDET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20/02/2020

Date de publication : 12/03/2020

Présents : GROSJEAN F. – HUGEDET D. – PAUSET C. – RENAUDIN P. – THOUILLEUX G. – VALOT V. – VON FELTEN K. - MIGNOT F. - ETIENNE F. - AUBRY P. - ARNOULD M.

Absent(e)s : GATEY A. - BRINGOLD L

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame VALOT Valérie, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : Renouvellement Convention Médiathèque

Le Maire informe le Conseil que la convention signée précédemment avec la Médiathèque départementale arrive à échéance. Il convient de la renouveler jusqu'au 31 décembre 2022.

Le Maire informe le Conseil municipal des modalités notamment d'un minimum de 2 heures d'ouverture en catégorie D.

Il convient de signer la convention définissant les modalités en commun entre la collectivité et la Médiathèque Départementale

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **DECIDE** de nommer le Responsable : BONNET Sylvie,
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention correspondante ainsi que tous les documents y afférents.

Le Maire est chargé de signer tous documents y relatifs.

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ;



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BOUGNON**

Nombre de Conseillers

en exercice : 13
présents : 11
votants : 11

L'an deux mil vingt et le neuf mars à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Didier HUGEDET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20/02/2020

Date de publication : 12/03/2020

Présents : GROSJEAN F. – HUGEDET D. – PAUSET C. – RENAUDIN P. – THOUILLEUX G. – VALOT V. – VON FELTEN K. - MIGNOT F. - ETIENNE F. - AUBRY P. - ARNOULD M.

Absent(e)s : GATEY A. - BRINGOLD L

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame VALOT Valérie, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Objet : Adhésion à l'agence départementale
Pôle EAU**

Le Maire expose que le Département ne pouvant plus assurer le Service Technique de l'Eau et a délégué ce service à Ingénierie 70.

Il est proposé que la commune adhère par rapport au volet EAU.

Ingénierie 70 apporte assistance technique, juridique ou financière aux collectivités adhérentes à cette compétence dans la gestion des bassins hydrographiques, des cours d'eau, des milieux naturels et aquatiques.

La compétence eau recouvre les missions SATE (Service d'Assistance Technique de l'eau) et GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **DECIDE** d'adhérer à l'agence départementale Ingénierie 70 pour la compétence eau,
- **ADOPTE** les statuts de l'Agence Départementale,
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention correspondante ainsi que tous les documents y afférents.

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ;



REÇU EN PREFECTURE

Le 12/03/2020

Application agréée E-legalite.com

Le Maire,

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BOUGNON**

Nombre de Conseillers

en exercice : 13
présents : 11
votants : 11

L'an deux mil vingt et le neuf mars à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Didier HUGEDET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20/02/2020

Date de publication : 12/03/2020

Présents : GROSJEAN F. – HUGEDET D. – PAUSET C. – RENAUDIN P. – THOUILLEUX G. – VALOT V. – VON FELTEN K. - MIGNOT F. - ETIENNE F. - AUBRY P. - ARNOULD M.

Absent(e)s : GATEY A. - BRINGOLD L

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame VALOT Valérie, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : Adhésion Convention AIIS-INTERM'AIDE

Le Maire informe le Conseil que suite à la fusion entre AIIS et INTERM'AIDE. Il est nécessaire de signer une nouvelle convention. Il est nécessaire de souscrire une adhésion à cette nouvelle association avec un montant annuel de cotisation est de 200 €.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **ACCEPTE** cette proposition,
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention correspondante ainsi que tous les documents y afférents.

Le Maire est chargé de signer tous documents y relatifs.

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ;

Le Maire,



REÇU EN PREFECTURE

le 12/03/2020

Application agréée E-legalite.com

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BOUGNON**

Nombre de Conseillers

en exercice : 13

présents : 12

votants : 12

L'an deux mil vingt et le neuf mars à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Didier HUGEDET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20/02/2020

Date de publication : 12/03/2020

Présents : GROSJEAN F. – HUGEDET D. – PAUSET C. – RENAUDIN P. – THOUILLEUX G. – VALOT V. – VON FELTEN K. - MIGNOT F. - ETIENNE F. - AUBRY P. - ARNOULD M. - BRINGOLD L

Absent(e)s : GATEY A.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame VALOT Valérie, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : Approbation du PLU

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.151-1 et suivants, L.152-1 et suivants, L.153-1 et suivants et R.153-1 et suivants ;

Vu l'article L.174-3 du Code de l'Urbanisme ;

Vu les articles L.103-2 à L.103-4 et L.103-6 du code de l'urbanisme relatifs à la concertation ;

Vu la délibération du conseil municipal de Bougnon en date du 18 décembre 2015, prescrivant l'élaboration du P.L.U. et définissant les modalités de concertation mises en œuvre à l'occasion de cette procédure ;

Vu la délibération du conseil municipal de Bougnon en date du 08 juillet 2019 arrêtant le bilan de la concertation et le projet d'élaboration du P.L.U. ;

Vu les avis des personnes publiques associées ;

Vu l'arrêté municipal en date du 21 novembre 2019 prescrivant l'enquête publique relative au Plan Local d'Urbanisme qui s'est déroulée du 14 décembre 2019 au 14 janvier 2020 ;

Vu le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur en date du 12 février 2020 ;

Vu le projet de PLU qui comprend un rapport de présentation, un projet d'aménagement et de développement durables, des orientations d'aménagement et de programmation, un règlement et des annexes ;

REÇU EN PREFECTURE

Le 12/03/2020

Application agréée E-legalite.com

Monsieur le Maire rappelle que suite à l'arrêt du projet de P.L.U., les personnes publiques associées ont été consultées. Les avis ont été favorables avec des remarques portées à l'enquête publique.

Il rappelle également que suite à l'enquête publique, le commissaire enquêteur a donné un avis favorable sur le projet de PLU. Le Maire rappelle les réserves formulées par le Commissaire Enquêteur, et les PPA à savoir :

- * la réalisation des travaux de la mise en conformité de la STEP, et précise que la phase de consultation des entreprises est achevée d'une part,
- * les rendements constatés sur le réseau de distribution AEP sont supérieurs à 80 % depuis 2 années d'autre part.

Considérant que le plan local d'urbanisme doit être modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques qui ont été joints au dossier d'enquête publique, et du rapport du commissaire enquêteur ; ces modifications sont listées ci-dessous. Elles ne remettent pas en cause le PADD.

- Modifications du document graphique du règlement.

Suite aux avis des services de l'Etat :

- Une bande non constructible Nj est intégrée à la zone de développement principale, la zone AU-AUp est donc légèrement réduite
- Les arbres et haies protégés au titre de l'article L.151-23 ont été actualisés
- Une partie de terrains classés en zone U inclus dans un périmètre de réciprocité agricole ont été reclassés en Uj au Nord de la commune
- Le risque de retrait-gonflement des argiles a été rajouté sur le plan
- Il est précisé que le verger identifié dans le village se trouve en parcelle AB 41, de taille limitée, ce qui peut rendre compliquée sa lisibilité

Suite à l'enquête publique :

- Deux parcelles ont été reclassées en Uj au Nord de la commune

- Modifications du document écrit du règlement.

Suite aux avis des services de l'Etat :

- Une zone Nj a été rajoutée au règlement écrit afin de correspondre au nouveau zonage. Zon règlement reprend en grande partie celui de la zone Uj
- Les informations sur le classement sonore des infrastructures de transport terrestre ont été complétées dans l'ensemble du document
- Les mesures concernant le risque de retrait-gonflement des argiles ont été complétées dans l'ensemble du document
- Certaines phrases ont été reformulées pour correspondre aux textes législatifs en zones A et N (équipements d'intérêt collectif et services publics)
- Les risques sont reportés au titre de l'article L.151-31 et non L.151-34
- La précision a été apportée sur les emprises au sol des annexes ou extensions pour les règles d'implantation
- Le paragraphe sur les STECAL a été remanié pour correspondre aux évolutions législatives
- La densité imposée en zone AU-AUp a été rajoutée dans le descriptif de la zone
- Il est précisé dans les zones A et N que l'adaptation ou la réfection des constructions n'est pas permise
- Les règles de hauteur, densité et emprise au sol pour les extensions et annexes ont été complétées en zones A et N
- Des précisions sans incidence ont été apportées dans l'ensemble du document

Suite à l'enquête publique :

Néant

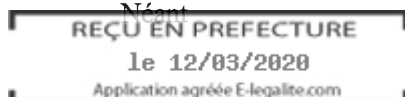
- Modifications du Projet d'Aménagement et de Développement Durables :

Suite aux avis des services de l'Etat :

- Les objectifs de modération de la consommation du foncier ont été actualisés pour correspondre à la dernière décennie et intégrer l'emplacement réservé de la salle des fêtes
- Le titre de l'OAP a été corrigé pour intégrer l'ensemble des zones concernées

Suite à l'enquête publique :

Néant



- Modifications des Orientations d'Aménagement et de Programmation :

Suite aux avis des services de l'Etat :

- Les phasages ont été recolorés afin de les rendre plus lisibles
- La surface des zones AU-AUp ayant été réduite, la densité augmente sur ces zones

Suite à l'enquête publique :

Néant

- Modifications du rapport de présentation :

Suite aux avis des services de l'Etat :

- Les données sur la consommation foncière ont été mises à jour
- Les données sur les dents creuses ont été mises à jour, la densité appliquée sur ces dents creuses a été revue à la baisse
- Les données socio-démographiques ont été mises à jour
- Les données chiffrées de justification en chapitre II et dans le diagnostic chapitre I ont été mises à jour et harmonisées avec l'ensemble des pièces du PLU
- Les justifications de la mise aux normes du réseau d'eau potable sont annexées au rapport de présentation
- Les justifications de la préparation à la mise aux normes et à la mise en place d'un réseau séparatif sont annexées au rapport de présentation
- Les informations sur le classement sonore des infrastructures de transport terrestre ont été complétées dans l'ensemble du document
- Les mesures concernant le risque de retrait-gonflement des argiles ont été complétées dans l'ensemble du document
- L'atlas départemental des mouvements de terrain a été intégré au diagnostic
- Des compléments sur l'ensemble des risques ont été apportés dans l'ensemble du document
- L'étude du caractère humide des terrains constructibles a été corrigée
- Des compléments sans incidence sur le projet ont également été apportés

Suite à l'enquête publique :

Néant

- Modifications des annexes :

Suite aux avis des services de l'Etat :

- Le plan et la liste des SUP a été mise à jour

Suite à l'enquête publique :

Néant

Suite à l'enquête publique :

- La mise à jour des servitudes d'alignements communales.

- Le DPU est mis en place sur toutes les nouvelles zones « U » et « AU ».

Considérant que le plan local d'urbanisme tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé conformément à l'article L.153-21 du code de l'urbanisme ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, **le Conseil Municipal :**

Décide d'approuver le Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Conformément aux articles R.153-20 et 21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Chacune de ces formalités de publicité mentionnera le ou les lieux où le dossier peut être consulté.

Une copie de la délibération approuvant le plan local d'urbanisme (accompagnée du dossier de PLU) sera adressée au préfet du département de la Haute-Saône.

REÇU EN PREFECTURE

Le 12/03/2020

Application agréée E-legalite.com

En application des articles L.153-23 et 24 du code de l'urbanisme, elle sera exécutoire à compter de sa réception en préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité susvisées.

Le dossier de plan local d'urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie de BOUGNON aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la préfecture de la Haute-Saône, conformément à l'article L.153-22 du code de l'urbanisme.

Le Maire est chargé de signer tous documents y relatifs.

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ;

Le Maire,



REÇU EN PREFECTURE

le 12/03/2020

Application agréée E-legalite.com

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BOUGNON**

Nombre de Conseillers

en exercice : 13
présents : 12
votants : 12

L'an deux mil vingt et le neuf mars à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Didier HUGEDET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20/02/2020

Date de publication : 12/03/2020

Présents : GROSJEAN F. – HUGEDET D. – PAUSET C. – RENAUDIN P. – THOUILLEUX G. – VALOT V. – VON FELTEN K. - MIGNOT F. - ETIENNE F. - AUBRY P. - ARNOULD M. - BRINGOLD L

Absent(e)s : GATEY A. Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame VALOT Valérie, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : Mise en conformité du système d'assainissement du village

La consultation des entreprises a eu lieu.

6 entreprises ont remis une offre pour le lot n°1 (Création de réseaux), 2 entreprises ont remis une offre pour le Lot n°2 (Station de traitement).

Le Maire expose l'analyse faite par le Maître d'œuvre, BC2I, des offres remises.

Le Conseil Municipal après délibération, décide à l'unanimité :

- d'approuver l'analyse des offres faite par le Maître d'œuvre
- de retenir l'offre de l'entreprise PIACENTINI pour le Lot n°1 pour un montant de 376 689.00 € H.T.
- de retenir l'offre de l'entreprise STPI pour le lot n°2 pour un montant global de 589 244.00 € H.T.
- d'autoriser M. le Maire à viser toutes les pièces des marchés et tout document y afférant, y compris d'éventuels avenants.

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ;



REÇU EN PREFECTURE

Le 17/03/2020

Application agréée E-legalite.com

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BOUGNON**

Nombre de Conseillers

en exercice : 13
présents : 11
votants : 11

L'an deux mil vingt et le neuf mars à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Didier HUGEDET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20/02/2020

Date de publication : 12/03/2020

Présents : GROSJEAN F. – HUGEDET D. – PAUSET C. – RENAUDIN P. – THOUILLEUX G. – VALOT V. – VON FELTEN K. - MIGNOT F. - ETIENNE F. - AUBRY P. - ARNOULD M.

Absent(e)s : GATEY A. - BRINGOLD L

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame VALOT Valérie, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : Travaux SIED

Le Maire informe le Conseil municipal qu'un dossier a été déposé au SIED comportant 3 domaines pour la rénovation énergétique de la Mairie, à savoir :

* renforcement de l'isolation du bâtiment par mise en place d'une laine de verre de 30 cm d'épaisseur R= 7.5 m² K/W,

* remplacement des luminaires de type néon par des pavés à LED,

* Changement de la régulation de la PAC

Pour un montant global de 12 530 € TTC.

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VALIDE le projet de rénovation énergétique tel que décrit par Monsieur le Maire.

CHARGE Monsieur le Maire de présenter la candidature de la commune pour la rénovation énergétique du bâtiment Mairie.

MANDATE au SIED 70 la gestion et la valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE) que généreraient ces travaux d'optimisation auprès des services de l'Etat ainsi que la signature des documents nécessaires à leur demande dans le cas où cette candidature serait retenue.

TRANSFERE au SIED 70 l'intégralité des CEE valorisables par cette opération en contrepartie de l'aide que le SIED 70 apporterait dans le cas où cette candidature serait retenue.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette candidature.

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ;

